



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2024

Conformément au Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes 2024 de la Municipalité de Sainte-Monique a été complété et déposé à mon bureau ce 21 février 2024. Il sera donc procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ à Sainte-Monique, le 21 février 2024

M. Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 février 2024.

M. Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier